



Compte-rendu

Atelier d'échanges et visite sur terrain

« La performance des réseaux d'eau potable à Madagascar »

Le jeudi 27 et le vendredi 28 octobre à Antananarivo

Préambule

A Madagascar, le problème majeur est la non-application de la bonne gouvernance et ce, quelque soit le secteur. Pour le secteur EAH, c'est le code de l'eau qui régit le secteur avec tous ses décrets et textes d'application. Aussi, il s'avère important et primordial d'éclaircir le rôle et la responsabilité de tout un chacun dans l'application de ces textes et loi en vigueur.

Concernant le réseau de distribution d'eau potable, l'exploitation revient en premier au Maitre d'ouvrage en tant qu'autorité publique responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sur une aire géographique donnée. Les communes sont les maitres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'assainissement collectif des eaux usées domestiques situés sur leur territoire respectif. Pour ce faire, elles sont appuyées par le Maitre d'ouvrage Délégué qui est le Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène tant qu'il n'y a pas habilitation.

Le Maitre d'ouvrage délègue l'exploitation des systèmes d'eau et/ou d'assainissement et du Service Public d'Eau et d'Assainissement par la conclusion d'une convention de Délégation de Gestion avec un Gestionnaire Délégué suivant les conditions d'attributions fixées par le Code de l'Eau et ses textes règlementaires. A défaut de Délégation de Gestion, le Maitre d'ouvrage peut procéder exceptionnellement à la Régie Directe. Le Gestionnaire Délégué, selon le type de contrat qui le lie avec le Maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué, participe aux investissements sur la base d'un plan d'affaire approuvé par toutes les parties prenantes.

Une bonne gestion et exploitation du réseau d'eau assure, à la fois, la distribution d'une eau de qualité et de quantité suffisante et sans aucun danger chimique ou biologique pour tous usagers, ainsi que la pérennisation du système mis en place. Et le rendement d'un réseau d'eau permet de mesurer sa performance et de l'améliorer constamment. Ce concept technique désigne le rapport entre la quantité d'eau utilisée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau. Les tarifs de consommation d'eau sont ainsi établis conformément au respect du principe de l'équilibre entre le recouvrement total de coût, et de la capacité et la volonté de payer des usagers. Aussi il est important et préférable que le réseau soit à même de garantir la qualité et la quantité d'eau distribuée aux usagers.

De nombreux paramètres doivent être pris en compte pour relever ce défi. C'est l'objet de cette rencontre d'échanges et de partages avec les acteurs intervenant dans le secteur EAH.

SOMMAIRE

I - Contexte et objectifs de la rencontre	4
II - Programme	5
III - Déroulement de la rencontre	6
III.1 - Introduction	6
III.2 - Journée du jeudi 27 octobre 2016 : Atelier d'échanges sur la performance des réseaux d'eau potable ..	7
III.2.1 – Le cadre sectoriel et introduction à la thématique de la gestion des réseaux d'eau potable	7
III.2.2 – Partage d'expériences axé sur la performance selon les types de système et les modes de gestion .	8
III.2.2.1 - Partage sur la gestion communautaire améliorée par l'Association Miarintsoa	8
III.2.2.2 - Intervention de FIKRIFAMA.....	9
III.2.2.3 - Partage sur la gestion par affermage de l'entreprise Sandrandrano.....	10
III.2.2.4 - Partage sur la gestion par affermage de l'entreprise E.C. Abraham	11
III.2.2.5 - Partage sur la gestion de service – Programme MEDDEA/GRET	13
III.2.2.6 - Partage d'expériences de la jirama	14
III.2.3 - Questions/Réponses – Débat.....	15
III.2.4 – Travaux en plénière : Synthèse et recommandations.....	17
III.3 - Journée du vendredi 28 octobre 2016 : Visite collective des sites d'exploitation de l'association Tso-Drano.....	18
IV –Annexe : Liste des participants	20

A – Contexte

L'accès à l'eau pour tous est le grand défi du millénaire.

L'exploitation et/ou la gestion des réseaux d'eau non performante est invoquée comme un frein à la pérennisation des systèmes mis en place. Différents modes de gestion sont expérimentés à l'échelle de la zone (partenariat public privé, gestion communautaire, régie municipale) mais font face à de nombreuses difficultés pour maintenir un service d'eau de qualité sans mettre en péril l'équilibre financier de l'exploitant.

Il est important de garantir la qualité, la quantité et la pérennité de l'eau distribuée aux usagers conformément au respect du principe de l'équilibre entre le recouvrement total de coût, et de la capacité et la volonté à payer des usagers.

Les différents paramètres pouvant garantir la performance et donc la pérennisation des systèmes d'eau en place permettant l'accès à cette ressource vitale sont nombreux :

- Le rendement du système (résultant déjà de plusieurs facteurs),
- La connaissance du patrimoine,
- La réduction des pertes d'eau constituant désormais une priorité qui répond à des enjeux environnementaux, économiques, de service et sanitaires,
- L'extension et/ou renouvellement des réseaux d'eau qui entraîne trois enjeux majeurs pour les consommateurs et la société : l'amélioration de la performance du service, l'innovation pour l'efficacité du réseau et le respect de l'environnement et la préservation de la ressource en eau,
- La capacité à payer des usagers,
- L'amélioration des systèmes ou les innovations pour de meilleurs services et une meilleure qualité de l'eau, etc.

B – Objectifs

L'une des principales activités du réseau Ran'Eau est l'organisation de réunions d'échanges entre les acteurs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar, pour faciliter le partage et la capitalisation des expériences et des problématiques du secteur.

Les objectifs généraux de cette rencontre sont :

- Contribuer à l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable pour garantir la fourniture d'eau potable aux populations, assurer la pérennité du service d'eau et développer les réseaux d'adduction d'eau notamment en milieu rural,
- Et contribuer aux objectifs du développement durable (ODD).

Les objectifs spécifiques :

1. Permettre aux exploitants d'échanger sur leurs expériences afin d'améliorer la performance des réseaux d'eau potable.
2. Responsabiliser chaque catégorie d'acteurs dans son rôle pour améliorer les systèmes d'adduction d'eau potable.

II - PROGRAMME

Journée du jeudi 27 octobre 2016 : Atelier d'échanges	
08H30 : Accueil des participant	
08H45 : Mots d'accueil et objectifs de la rencontre, par La responsable Animation du réseau Ran'Eau/CITE	
09H00 : Présentation de chaque participant	
09H15 : Ouverture officielle de l'atelier	
<i>Par M. Le Directeur Général Technique, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène</i>	
09H30 : Rappel sur le cadre sectoriel et introduction à la thématique de la gestion des réseaux d'eau potable	
<i>Par la Représentante de la Direction de la Gestion des Ressources en Eau, Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène</i>	
Partage d'expériences axé sur la PERFORMANCE selon les différents modes de gestion par différents organismes (10 mn pour chaque présentation)	
09H45 : Association MIARINTSOA (AMI)	
10H00 : FIKRIFAMA	
10h15 : Pause café	
10H30 : Entreprise SANDANDRANO	
10H45 : Entreprise ECA	
11H00 : GRET	
11H15 : JIRAMA	
11H30 : Questions /Débats	
12H30 : Déjeuner	
14H00-16H00 : Travaux en plénière pour synthétiser les éléments de la performance des réseaux d'eau potable	
16h00 : Synthèse	
16h15 : Clôture	

Matinée du vendredi 28 octobre 2016 : Visite collective dans la commune de Mahitsy	
08H00 : Départ au CITE Ambatonakanga pour la commune de Mahitsy (<i>transport collectif pour tous les participants</i>)	
10H30 : Réunion d'information et échanges à l'antenne CITE Mahitsy avec les représentants de l'Association Tso-drano qui est en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable dans le fokontany de Mahitsy	
11H30 : Visite des réseaux de distribution d'eau dans le fokontany Mahitsy	
12H30 : Retour sur Antananarivo	

III - DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

III.1 - INTRODUCTION

La rencontre d'échanges sur la performance des réseaux d'eau potable a regroupé 30 participants issus de la coopération décentralisée et non gouvernementale, des organisations de la société civile et du secteur privé, des collectivités territoriales, du Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène, et du Cite (cf. en annexe la liste des participants).

Cette rencontre de deux jours a eu lieu les 27 et 28 octobre 2016. La première journée a été consacrée à l'atelier technique d'échanges au CITE Ambatonakanga.



La deuxième journée a été dédiée à la visite collective de la gestion des réseaux de distribution d'eau dans le Fokontany de Mahitsy, Région Analamanga.



III.2 - JOURNEE DU JEUDI 27 OCTOBRE 2016 : ATELIER D'ECHANGES SUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le Directeur Général Technique auprès du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène a ouvert cette rencontre technique sur la performance des réseaux d'eau potable qui s'est tenue au CITE Ambatonakanga.

Il a informé que le MEAH va présenter son plan de travail annuel incluant le suivi et évaluation des activités à



Madagascar. Il a tenu à souligner que l'étude TrackFin lancée par le gouvernement n'est pas un contrôle financier mais un suivi de financement du secteur EAH. Et il a insisté sur le fait que tout le monde doit être convaincu pour l'application des lois et textes réglementaires pour la bonne gouvernance. Il a annoncé que l'équipe du MEAH est encore en train de revoir l'orientation de la vision du MEAH concernant le nouveau code de l'EAH, avant de le déposer au niveau de l'Assemblée Parlementaire.

III.2.1 – LE CADRE SECTORIEL ET INTRODUCTION A LA THEMATIQUE DE LA GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Mme RATSIMBARISOA Annick Sandra, Représentante de la DGRE, MEAH

Loi régissant la gestion des réseaux d'eau potable

Code de l'eau et ses décrets d'application :

- ▶ Décret 2003 – 193 : portant sur fonctionnement et organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées domestiques ;
- ▶ Décret 2003 -791 : portant réglementation tarifaire du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- ▶ Décret 2003 – 792 : relatif aux redevances de prélèvements et de déversements ;
- ▶ Décret 2003 – 793 : procédures d'octroi des autorisations de prélèvement d'Eau ;
- ▶ Décret 2003 – 941 : relatif à la surveillance de l'eau, au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et aux priorités d'accès à la ressource en eau.

Le Code a pour objet :

- ▶ La domanialité publique de l'eau ;
- ▶ La gestion, la conservation, et la mise en valeur des ressources en eaux ;
- ▶ L'organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectifs des eaux usées domestiques ;
- ▶ La police des eaux ;

- ▶ Le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- ▶ L'organisation du secteur de l'Eau et de l'Assainissement.

Exploitation système d'approvisionnement en eau potable (Article 45 – 46)

Il existe 3 types de gestion :

- ▶ Gestion en régie directe : la Commune en directe par l'intermédiaire d'un service se charge de la gestion du système
- ▶ Gestion communautaire : mode de gestion dans les petites communautés rurales
- ▶ Délégation de gestion : le maître d'ouvrage délègue la gestion à une société :
 - Concession
 - Affermage
 - Gérance

Les types de système de réseau :

- ▶ AEPG : Adduction d'Eau Potable Gravitaire
- ▶ AEPP : Adduction d'Eau Potable par Pompage
- ▶ PPMH : Puits avec Pompe à Motricité Humaine
- ▶ FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine

[Cf. présentation pour en savoir plus](#)

III.2.2 – PARTAGE D'EXPERIENCES AXE SUR LA PERFORMANCE SELON LES TYPES DE SYSTEME ET LES MODES DE GESTION

III.2.2.1 - PARTAGE SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE AMELIOREE PAR L'ASSOCIATION MIARINTSOA

Mme Bernadette RANDRIAMIARINA, Association Miarintsoa,

Pourquoi une gestion communautaire améliorée ?

Pour renforcer le rôle de la Commune (maître d'ouvrage) par la mise en place d'un suivi technique et financier de la gestion du système :

- ▶ Relever le défi de durabilité de la fourniture de service en Eau en mode « gestion communautaire » ;
- ▶ Améliorer le système de la sécurisation des fonds ;
- ▶ Améliorer le rôle de la Commune pour mieux assurer la maîtrise d'ouvrage communale.

Activités

- ▶ Mise en réseau /fédération des Associations des usagers de l'eau et ouverture de compte IMF ;
- ▶ Mobilisation par la Commune d'un agent pour surveiller et contrôler la continuation de la fourniture de services en EAH amélioré & maintien des CC en assainissement et hygiène ;
- ▶ Mise en place d'un agent STEFI au sein de la Commune pour :

- Le suivi technique :
 - La quantité d'eau distribuée (débit)
 - La qualité de l'eau (physique)
 - Fonctionnement des points de distribution
 - État du réseau (du captage aux points de distribution)
 - Actions spécifiques pour la GIRE
 - La qualité du service
- Et le suivi Financier
 - Taux de recouvrement
 - Rentabilité du système
- ▶ Formation de cet agent pour le Suivi technique et financier (STEFI) & pour les réparations importantes et maintenance :
- ▶ Versement des taxes par la Fédération des AUE auprès de la Commune ;
- ▶ Intégration du montant de la taxe dans le plan budgétaire / tarification au niveau des CPEs/AUEs par fokontany ;
- ▶ Amélioration du recouvrement (pour assurer le règlement du salaire de l'agent STEFI entre autres).

[Cf. présentation pour en savoir plus](#)

III.2.2.2 - INTERVENTION DE FIKRIFAMA

M. Fanja RAZAFINDRALAMBO, Directeur de FIKRIFAMA

On veut parler de la performance, mais performance par rapport à quoi ?

Par rapport :

1) Aux réalisations

Selon le Ministre de l'EAH, les données publiées sur le secteur EAH ne correspondent pas du tout à la réalité, aussi des dispositions vont être prises en priorité pour collecter les informations et obtenir des résultats fiables quant à la situation réelle du secteur à Madagascar.

2) Au comportement pour une bonne gouvernance

Les modes de gestion impliquent la communauté, et quelque soit le lieu, il est toujours question de comportement par rapport à la bonne gouvernance.

- ⇒ Toutes les activités doivent être concertées, les décisions reviennent à la communauté ;
- ⇒ Les modes de gestion doivent être adaptés selon le contexte socio-économique de la localité concernée.

But :

- ⇒ Ne pas standardiser les modes de gestion => il faudrait qu'ils conviennent aux réalités de la localité ;
- ⇒ Appliquer les textes régissant les différents modes de gestion ;
- ⇒ Prochaine rencontre : résultats issus de ces recommandations.

III.2.2.3 - PARTAGE SUR LA GESTION PAR AFFERMAGE DE L'ENTREPRISE SANDRANDRANO

M. Gerald RAZAFINJATO, Directeur de l'Entreprise Sandandrano,

Quelle planification à mettre en œuvre sans avoir la garantie des recettes liées à la vente de l'eau ?

- ▶ Aucune planification possible sans garantie des recettes ;
- ▶ Une stratégie d'approche efficace ;
- ▶ Une bonne gestion et une qualité de service.

L'entreprise Sandandrano intervient dans 9 communes.

En termes de partages d'expériences, le Directeur de l'entreprise Sandandrano atteste que les communes dont les systèmes sont gérés par les privés sont parmi ceux qui ont atteint les ODD (50%) en termes d'accès à l'eau, mais il a tenu à souligner que la gestion de bornes fontaines n'est pas rentable pour les privés par rapport au branchement social.

Un Branchement Social (BS) est un des outils pour la Promotion du Partenariat Public Privé, selon le tableau ci-après :

Paramètre	Borne fontaine ou Kiosque à Eau	Branchement social
Investissement avec Ar 1 000 000	1 BF ou KE réalisée	5 BS réalisés
Distance à parcourir pour les enfants et les femmes par rapport à leur habitation (rayon de desserte)	250-300ml	10-50ml (économie de temps)
Nombre de ménages desservis avec le même coût d'investissement	40 ménages environ soit de l'ordre de 250 personnes	50 à 75 ménages soit 300 à 450 personnes environ avec 1BS pour 10 ou 15 ménages
Exploitation	Coût du fontainier (augmentation du coût de l'eau). SME (Salaire Minimum d'Embauche : Ar 144 000 par mois pour 2016), Obligation sociale	Suppression du coût du fontainier Tarif préférentiel inférieur au tarif aux BFs SME=Ar0
Fonctionnement du point d'eau pour le groupe	Horaire fixe 8heures par jour (dépense supplémentaire pour l'acquisition de stockage)	Fonctionnement 24h sur 24h (économie et suppression de stockage, une des sources d'insalubrité)
Organisation/responsabilisation	Groupe de personnes trop élargies	Groupe de personnes limitées

Comment assurer un service de distribution de qualité et pérenne ?

- ▶ Assurer la durabilité de la ressource en eau et la qualité de l'eau ;
- ▶ Investir dans la protection de la ressource (Cas d'ANJOMA ITSARA : la situation a évolué en mieux de 2006 à 2011).

Comment susciter l'intérêt des entreprises à travailler en collaboration avec l'autorité responsable et les communautés pour l'exploitation des réseaux ?

- ▶ Établir un contrat incitatif précisant les rôles des parties prenantes, leurs droits et leurs obligations respectifs.

Quels moyens techniques pour la commune afin d'assurer ce service d'exploitation des réseaux d'eau ?

- ▶ Mettre en place des services appropriés chargés de l'Eau.

Travailler ensemble pour réussir ensemble

Stratégie Nationale de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène (SNEAH) à Madagascar

- ▶ Promouvoir l'implication optimale du secteur privé dans les activités EAH ;
- ▶ Promouvoir une grande campagne de communication sur le 3P auprès de toutes les parties prenantes.

Programme Général de l'État (PGE)

- ▶ Faire du secteur privé un levier de développement.

[*Cf. présentation pour en savoir plus*](#)

III.2.2.4 - PARTAGE SUR LA GESTION PAR AFFERMAGE DE L'ENTREPRISE E.C. ABRAHAM

M. Hery Abraham RAKOTOMANANTSOA, Gérant de l'ECA,

Contexte problématique

Le service actuel d'approvisionnement en eau peut-il satisfaire les besoins réels des consommateurs ?

Quelles sont les attentes des consommateurs ?

Les consommateurs ont des besoins et des attentes auxquels il faut y répondre et l'entreprise doit les connaître pour offrir de meilleur service pour les satisfaire.

Le service de gestion de l'entreprise prend en compte les aspects suivants pour relever ce défi :

Aspect technique:

- ▶ Réseau gravitaire - 240 BP -75 BG - 27 Kiosques ;
- ▶ Entretien périodique, maintenance et réparation ;
- ▶ Branchement ;
- ▶ Analyse de l'eau

Aspect gestion:

- ▶ Relevé compteur ;
- ▶ Facturation ;
- ▶ Recouvrement facture ;
- ▶ Gestion des clients ;
- ▶ Contrôle de gestion (contrôle interne, suivi, budget) ;
- ▶ Ressources humaines.

Aspect administratif et financier:

- ▶ Administration personnel (CNAPS, OSTIE, IRSA) ;
- ▶ Administration service public (Lettres, police administrative) ;
- ▶ Tenue de la caisse ;
- ▶ Comptabilité et analyse financière.

Aspect social (segmentation des couches) :

- ▶ Participation aux Journées Mondiales ;
- ▶ Participation aux festivités locales (fêtes nationales, réception des autorités, etc.) ;
- ▶ Reboisement pour la gestion de l'environnement.

Aspect relationnel :

- ▶ Communication (entretien, coupure, informations diverses) ;
- ▶ Relation publique avec les autorités locales (District, Commune, DREAH, etc.) ;
- ▶ Innovation technologique :
 - Procédé de travail
 - Relevé par application Android
 - Utilisation de Logiciel de gestion commerciale, comptable
 - Recours à l'énergie renouvelable (panneaux solaires).

Challenge

- ▶ Tarissement des ressources en eau dû aux multiples causes (feux de brousse, accaparement de terrain par les chinois pour l'exploitation aurifère, etc.);
- ▶ Financement de l'investissement d'extension ;
- ▶ Politique de l'eau à Madagascar ;
- ▶ Sécurisation de l'investissement ;

Perspectives

- ▶ Contribution à l'atteinte des OMD ;
- ▶ Facilitation du financement de l'investissement du secteur privé ;
- ▶ Extension de l'investissement ;
- ▶ Sécurisation de l'investissement.

Succès :

- ▶ Clients : adoption effective de la non-gratuité de l'eau ;
- ▶ Service : augmentation de la demande de branchements particuliers, durabilité ;
- ▶ Réseau : extension du réseau et addition de nouvelle ressource ;
- ▶ Économique : emploi de plus en plus prospère (fabricants de glace, hôtel, restaurants, construction des maisons en dur, etc.) ;
- ▶ Modèle répliquable : exemple de Masiakampy et de Manambina.

Limite : En termes d'envergure (petite ville, zone à agglomération économique).

Recommandation : Facilitation de l'accès au financement (taux trop élevé au niveau des banques commerciales et IMF).

[*Cf. présentation pour en savoir plus*](#)

M. Mamisoa ANDRIAMIHAJA, Chargé de Programme, GRET,

Gestion de service dans le cadre du programme MEDDEA II ou Mécanismes durables de développement de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en zones rurales :

- ▶ Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes ;
- ▶ Réalisation des travaux d'investissement, ou de remise à niveau, en eau potable ;
- ▶ Sélection avec la commune de l'investisseur gestionnaire du réseau ;
- ▶ Développement et renforcement des compétences privées.

Les indicateurs :

- Technique : qualité de l'eau et réseau d'eau ;
- Économique : suivi recouvrement, chiffre d'affaires, gestion de stocks ;
- Clientèle : continuité des services, gestion branchements, gestion des réclamations ;
- Ressources humaines : effectif, économique, sécurité.

Suivi :

- Une inspection technique consistant en une visite sur site ;
- Une analyse financière des comptes ;
- Une analyse de gestion sur la base d'indicateurs objectifs de performances ;
- Une restitution ;
- Un rapport, pour la période considérée, établissant un bilan financier et technique de la gestion du service et donnant le détail des indicateurs, avec leur analyse statistique ;
- Un appui-conseil permanent.

Le cadre réglementaire et le processus à Madagascar :

- Les projets d'investissements publics ou privés, qu'ils soient soumis ou non à autorisation ou à approbation d'une autorité administrative, ou qu'ils soient susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact ;
- Le Décret portant Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) fixe les règles et procédures applicable en la matière.

Situation actuelle :

Force :

- Des privés qui gèrent des services ;
- Paiement volumétrique accepté, adapté au contexte ;
- Services pérennisés.

Faiblesses :

- Problème de régulation : Contrat de délégation mal régulé, qui régule ?
- Maître d'ouvrage jeune ;
- Métiers de l'eau en phase d'apprentissage par tous les acteurs, quel plan de formation à développer ?
- Transfert de compétence insuffisant => qui relaie les activités du projet ?

[Cf. présentation pour en savoir plus](#)

III.2.2.6 - PARTAGE D'EXPERIENCES DE LA JIRAMA

M. RAMAROSANDRATANA Rija , Directeur l'Exploitation Eau, JIRAMA

La JIRMA ou Jiro sy Rano Malagasy :

- ▶ Société d'État
- ▶ 173 600 abonnés Eau (dont 80 900 pour Tana)
- ▶ 66 Centres dont : 07 Grands, 17 Moyens et 42 Petits Centres urbains
- ▶ Taux de desserte Eau dans les 66 centres: 42,8% (dont 56,8% pour Tana)
- ▶ Système d'Adduction d'Eau Potable :
 - Gravitaire
 - Pompage
- ▶ Plus de 70 sites de production avec environ 130 points d'Eau

Patrimoine :

- ▶ Année de pose: 1952 (Remplacement progressif des conduites vétustes)
- ▶ Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) dans les grands centres (Antananarivo, Antsiranana, Fianarantsoa, Toamasina, ...)
- ▶ Fiches Individuelles de Branchements (FIB)
- ▶ Modélisation des réseaux de distribution Eau
- ▶ Réseau de distribution de diamètre supérieur ou égal à 60mm (Art 4 Règlements sur les Abonnements Eau)

Rendement général :

- ▶ Moyenne annuelle en 2015 : 64,1% dont :
 - 57,5% pour Antananarivo
 - 74,02% pour les autres Centres

Pertes : 35,9 %

- ▶ Techniques (25,7%) : pertes sur compteur (0,5%), pertes sur fuites (2,52%), conduites vétustes fuyardes (9,52%), pertes incompressibles (13,13%),
- ▶ Non techniques (10,2%) : Diverses anomalies de gestion (compteurs non relevés, erreurs de relevé, maisons fermées utilisées,...)

Actions de redressement des pertes :

- ▶ Élimination des fuites (réparations des fuites visible et détection des fuites invisibles)
- ▶ Mise en place de PRV (vannes de régulation de pression)
- ▶ Redressement des anomalies sur Compteur

Amélioration de la performance :

- ▶ Entretien et maintenance des installations, remplacement des conduites vétustes (JIRAMA)
- ▶ Extension du réseau de distribution (surtaxe communales et partenariat avec des Organismes externes)
- ▶ Surveillance de la qualité de l'Eau (systématique et à la demande)
- ▶ Analyse des situations par simulation du comportement du réseau (Logiciel EPANET)

Amélioration du système et innovations

- ▶ Mise en place de la sectorisation:
 - Tana: mise en place de plusieurs DMA (District Metered Area) dans les zones : Ouest, Sud, Nord-Ouest, Nord, Est et Centre
 - Mahajanga: mise en place de 04 DMA pour chaque départ réservoir
- ▶ Télérelevé (diminution des pertes non techniques) : Mise en place du système de Télérelève de compteurs Eau pour 277 abonnés à Alakamisy et 134 abonnés à Vontovorona
- ▶ Télégestion: adéquation de la demande et de la production:
 - Pompes à Mandroseza contrôlées à partir du niveau des 31 réservoirs éparpillés dans tout le centre ville de Tana

[Cf. présentation pour en savoir plus](#)

III.2.3 - QUESTIONS/REPONSES – DEBAT

Les échanges/débats concernent toutes les interventions.

- 1) *L'argent collecté n'est pas suffisant pour payer le travail fourni par l'Agent Communal (AC), quelles sont les mesures préconisées par l'Association Miarintsoa pour fidéliser cet agent afin qu'il reste à son poste, car il ne travaille que seulement 6 jours dans l'année ?*

L'AC qui assure le STEFI n'est pas à temps plein, il peut travailler sur d'autres occupations pour le reste de son temps. Les AUE paient le service effectué, seulement 6 jours pour suivre les 4 systèmes dans l'année.

⇒ Il faudrait professionnaliser le métier d'agent communautaire, pour que ce soit un service permanent, en lui octroyant beaucoup plus de temps de travail (rémunéré) pour qu'il y trouve son intérêt pour le motiver et faire vivre sa famille.

Les réalités socio-économiques en milieu rural sont précaires, il n'y a seulement que les cotisations des AUE pour la participation au paiement du service STEAH, et ce, parfois pendant les périodes de récolte.

- 2) *Bonne gouvernance : par rapport à l'application de la loi en vigueur, il faudrait interpellier le MEAH qui est le responsable du secteur pour activer la sortie du nouveau Code de l'EAH => soumettre le CEAH au niveau parlementaire*

La performance, c'est :

- L'eau pour tous, efficace, durable, dans les meilleures conditions possibles => équilibre des coûts, disponibilité de fonds nécessaire, les cotisations forfaitaires ne sont pas légales ;
- Des données fiables sur la situation réelle du secteur au niveau MEAH : amélioration de la performance du secteur ;
- La redevabilité mais pas uniquement en terme de taux de desserte : impact au niveau de la population ;

- Une nomenclature et des indicateurs bien déterminés => performance du secteur.

Expérience de Sandandrano : Option pour les branchements sociaux, une stratégie pour le branchement particulier : démarche à suivre **tout en tenant compte des textes réglementaires**.

Quand le système est trop petit : la consommation est très basse 3m3 en moyenne, en termes de plan d'investissement, comment trouver un concept permettant une échelle supérieure pouvant gérer plusieurs systèmes, sachant **que le système de péréquation n'est pas permis par la loi ?**

- 3) *En termes de mise en place du STEAH, qu'est ce que le MEAH prévoit-il ? Est-ce possible de dynamiser les acteurs pour trouver les solutions ?*

Défi : Service pérenne du système de gestion au niveau de la commune => turn over : un problème de changement de staff au niveau des communes, en termes de régulation, qui applique la loi au niveau de la commune ? C'est le grand problème surtout en milieu urbain.

Responsabilité des maitres d'ouvrages : loi 2003/193 art.14

- ⇒ Mise en place des services techniques EAH : approuvée => indépendamment du contexte politique : le staff du maire peut changer, mais le service reste pour assurer la continuité du service.
- ⇒ Les communes peuvent se regrouper pour assurer leur rôle de maitre d'ouvrage ;
- ⇒ Processus pour améliorer la situation :
 - Partage d'expériences ;
 - Formation et renforcement de capacité des partenaires privés (partie technique) ;
 - Accès au financement : contact pour l'option de la gestion privée.

- 4) *Quels sont les rôles à confier à la commune ?*

- Accompagnement des communes à faire les projets, sélection des gestionnaires
- Autonomisation de la commune : ne peut pas être fait par le projet durant son mandat => le privé doit être présent au début des travaux pour avoir les connaissances nécessaires sur l'infrastructure

- 5) *Problème de régulation ? Par qui ?*

- Pas uniquement au niveau du fermier ;
 - L'organe régulateur doit être mis en place pour sanctionner en cas de non respect des charges ;
 - Dès la conception du projet : implication du privé pour la mise en œuvre et la pérennisation du service.
- ⇒ Encourager les ONG à discuter même si le projet n'est pas concluant quelque soit le milieu.

- 6) *Situation actuelle à Madagascar : gestion communautaire ? Est-ce que le privé veut gérer un petit système en brousse ?*

⇒ Gestion communautaire améliorée (cf. Manuel de procédures : développement du PPP) à partir de la compétence locale : appui à la création d'acteurs locaux.

7) *Est-ce que les systèmes en place actuels peuvent-ils assurer l'accès à l'eau à tous vu les contraintes budgétaires et les problèmes de financement ?*

⇒ Uniformisation du système privé : au vu des systèmes en place actuellement.

III.2.4 – TRAVAUX EN PLENIERE : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

- Faire une grande sensibilisation auprès des usagers pour les convaincre à participer à la maintenance et à l'entretien des infrastructures => pérennisation (paiement du service de l'eau) ;
 - Respecter et faire respecter la bonne gouvernance, notamment sur la tarification de l'eau ;
 - Partager les expériences en EAH ;
 - Formaliser la gestion communautaire avec les différents critères pour la taille des systèmes et le nombre d'usagers => à insérer dans le nouveau Code de l'EAH ;
 - Renforcer les capacités des AUE pour devenir gestionnaire privé/opérateur dans leur localité ;
 - Faciliter l'investissement des opérateurs privés (ex : allègement des TVA, etc.) ;
 - Faire en sorte qu'il y ait un climat de confiance entre les différentes parties prenantes ;
 - Renforcer le leadership du Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène pour assurer son rôle :
 - Mise en place de l'OREAH,
 - Habilitation des communes pour la Maîtrise d'Ouvrage,
 - Rendre effective la déconcentration des services EAH => Direction Régionale de l'EAH,
 - DREAH : validation des informations remises par les acteurs dans leur localité respective,
 - Appui et accompagnement des communes / acteurs (ex : élaboration et suivi des cahiers des charges, le contrat de délégation...)
 - Inciter et obliger les acteurs à remplir le canevas pour l'alimentation de la base de données / SESAM ;
 - Mettre à disposition de la documentation technique ;
 - Faire en sorte que le rôle de STEAH soit pérenne au niveau des communes ;
 - Réfléchir à comment résoudre le problème de la coupure d'eau et les longues files d'attente au niveau des bornes fontaines.
- ⇒ **La COMMUNICATION est un facteur incontournable de réussite dans tout projet de développement : promouvoir et renforcer la communication à tous les niveaux, un grand défi à relever pour atteindre les ODD.**

III.3 - JOURNEE DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2016 : VISITE COLLECTIVE DES SITES D'EXPLOITATION DE L'ASSOCIATION TSO-DRANO

Avant d'entamer la visite des points de distribution d'eau dans le Fokontany de Mahitsy, une réunion d'information et d'échanges a été effectuée à l'antenne CITE Mahitsy avec les représentants de l'Association Tso-drano qui est en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau de distribution d'eau potable dans le ce Fokontany. Sur la demande des participants, l'association Tso-drano a expliqué brièvement comment elle fonctionne, combien de membres, son contrat avec la commune, le système de réseau d'eau qu'elle gère et le nombre de bornes fontaines, pour quel nombre d'usagers.

L'Association a été fondée en 2005 à Mahitsy. Le système de réseau d'adduction d'eau qu'elle gère a été construit dans le cadre du projet PAEAR en 2008. Une convention de délégation de gestion a été signée avec la Commune.

Effectif des membres : 25 fontainiers, 7 membres de bureau, 6 membres à la fois employés (38 au total).

Principale activité : gestion de la distribution d'eau dans le Fokontany Mahitsy.



Actuellement : 80 branchements privés, 25 bornes fontaines (environs 7500 personnes servies)

Les employés travaillent tous les jours pour :

- Distribuer les factures et encaisser les paiements,
- Effectuer les travaux de réparations et d'entretien,
- Ouvrir et fermer les BF à des heures fixes.



Les bénéficiaires du service de l'association paient 1,6 AR le litre d'eau. L'association coupe le réseau d'eau en cas de non paiement, mais, à ce jour, ils n'ont pas encore eu de grand problème de recouvrement, ils arrivent toujours à s'entendre avec les usagers et à trouver un terrain d'entente en cas de retard de paiement. Ils n'ont pas non plus rencontré de grosses difficultés techniques, surtout au niveau du réseau d'adduction d'eau. Leur technicien arrive toujours à réparer en cas de panne technique.



IV –ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénoms	Organisme	Fonction	Tél.	Mail
SAYEG H. Jad	Aquassistance (France)	Manager de projets	06 81 35 62 92	jad.sayegh@aquassistance.org
RAZAFINJATO Gérald	Entreprise Sandandrano	DG	032 07 780 69	sandandrano@yahoo.fr
ANDRIANJANAKA Bernadette	Association Miarintsoa	Chargée de projet	032 07 577 37	amiarintsoa@yahoo.fr
RAKOTOMANANTSOA Hery Abraham	Entreprise E.C. Abraham	Gérant	033 05 885 26	abyhery7@gmail.com
ROSSI Francesca	PROTOS	Représentante	034 08 645 25	francesca.rossi@protos.org
RABENANDRASANA Henri	JIRAMA	Directeur de l'Équipement Eau	034 83 341 95	deo@jirama.mg
RAMAROSANDRATANA Rija	JIRAMA	Directeur de l'Exploitation Eau	034 83 894 19	dexo@jirama.mg
RANDRIAMARO M. Harindranto	ANDEA	Représentant DRDRE	034 41 844 48	andea@moov.mg
RAZAFINDRALAMBO Fanjatiana	FIKRIFAMA	Directeur	034 10 257 30	fikrifam@moov.mg
ANDRIAMAHOLISON Lala	FIKRIFAMA	Communication	034 10 257 30	fikrifam@moov.mg
RAKOTONJAFINIARIVO Oely	FIKRIFAMA	Chef de projet	032 43 775 75	fikrifam@moov.mg
RAZAFIMAHATRATRA Rado	FIKRIFAMA	Chef de projet	034 51 296 35	frikrifam@moov.mg
RAKOTONDRABE Sitraka	JIRAMA	Chef de service	034 83 708 60	dexo-dgrc-side@jirama.mg
RAZAFIMPAHANANA Ratsimandresy	JIRAMA	Chef de Département Réseau et Métrologie Eau	034 83 349 37	dexo-drmo@jirama.mg

RAZAFINJATO Norolalaina Fabienne	ENDA-OI	Coordinatrice du projet Assainissement	032 11 775 50	adqua@enda.mg
RAMANAMIHAJA Ony	ENDA-OI	Responsable Gestion Communautaire	032 42 884 18	adqua@enda.mg
RANAIVOJAONA Serge	BUSHPROOF	Directeur Général	033 11 997 56	serge@bushproof.com
RANAIVO Julie	WSUP	Programme Coordinator	034 05 017 16	jranaivo@wsup.com
RAKOTONDRAINIBE Herivelo	Diorano WASH	Coordonnateur National	032 07 100 60	rjherivelo@yahoo.fr
RATSIMBARISOA Annick Sandra	MEAH/DGRE	Technicienne Hydraulicienne	034 01 141 52	saaep@mineau.gov.mg
ANDRIAMIHAJA Mamisoa	GRET	Chargé de Programme	032 11 008 24	andriamihaja.mg@gret.org
SOLPHI Hamelo	MEAH	Directeur Général Technique	034 20 510 27	dgt@mineeau.gov.mg
RANDRIAMBOLOLONA Roland	CITE Analakely	Animateur	034 49 146 81	roland@cite.mg
RABARIVELO Hanitra	WATERAID	Knowledge Management Officer	032 07 909 74	HanitraRabarivelo@wateraid.org
RAZAFIMAHEFA Heriniaina	CITE Analakely	Directeur	034 11 107 75	heriniaina@cite.mg
RAKOTONINDRINA Justin	Association TSO-DRANO	Fontainier	033 17 019 78	
RAKOTOARISOA Roger	Association TSO-DRANO	Fontainier	033 03 311 75	
RAKOTOMANANA Andrianary	Association TSO-DRANO	Gestionnaire	034 17 576 96	
RASOLOFOSON-RAJAONAH Léa	CITE	Resp. Animation Ran'Eau	034 45 844 82	lea@cite.mg



Ran'Eau : le réseau de référence pour tous les acteurs de l'Eau et l'Assainissement à Madagascar

Depuis quelques années, Madagascar s'est engagé dans un processus de décentralisation et dans une réforme du secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre rénové, les opérateurs non-gouvernementaux, privés et publics, sont de plus en plus nombreux à intervenir, et la question de la coordination des actions devient cruciale. Partant de ce constat, l'Association française pS-Eau et l'Ong CITE, avec l'appui technique du Gret, se sont associées en vue d'améliorer l'efficacité et la cohérence des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale : c'est ainsi qu'est né le réseau Ran'Eau.

Objectif général :

Contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de la population malgache.

Objectifs spécifiques :

1. **Mieux connaître et valoriser les acteurs et actions** dans le domaine eau, assainissement et hygiène à Madagascar;
2. **Appuyer les maîtres d'ouvrage et les porteurs de projets** « eau, assainissement et hygiène » dans leur démarche, et **assurer leur cohérence avec la stratégie nationale**, en s'appuyant sur des outils et une information spécifique ;
3. **Organiser un espace d'échanges** entre les acteurs eau assainissement et hygiène.

Produits et services :

- Un service d'accueil et d'informations aux maîtres d'ouvrage (collectivités locales malgaches) et à tous les porteurs de projets EAH à Madagascar,
- Un service d'appui/conseil dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets,
- Des réunions techniques et institutionnelles à l'attention des maîtres d'ouvrages (collectivités locales, etc.) et des porteurs de projets et acteurs EAH à Madagascar,
- Une base de données acteurs/actions et documentation consultable et téléchargeable sur les sites web : www.raneau.org et www.pseau.org/madagascar ,
- Des outils d'information et de communication sur le secteur EAH à Madagascar,
- Des outils d'appui aux maîtres d'ouvrage (collectivités locales malgaches) et porteurs de projets EAH à Madagascar (formation, guides pratiques).

Activités :

- Identifier, recenser et valoriser les acteurs de l'EAH et leurs actions,
- Accueillir, orienter et accompagner les porteurs de projets au siège et dans les 14 antennes du CITE,
- Collecter, valoriser et diffuser les informations en EAH,
- Élaborer et/ou diffuser des outils,
- Organiser des espaces d'échanges et capitaliser les savoir-faire.

Toutes ces activités sont déconcentrées grâce aux antennes du Cite implantées dans tout le territoire malgache : Analakely, Mahitsy, Arivonimamo, Ambatolampy, Antsirabe, Ambositra, Fianarantsoa, Ambalavao, Toliara, Ambovombe, Toamasina, Mahajanga, Antsohiy, Antsiranana. Le réseau travaille par ailleurs avec les différentes institutions (Ministères), les collectivités territoriales et les organismes locaux, la plateforme Diorano WASH, et les différents PTFs et acteurs EAH à Madagascar.

Retrouver les informations et outils produits par le CITE et le pS-Eau sur le portail web :

www.pseau.org/madagascar et www.raneau.org